

Conseil en énergie partagé



Collectivités...

...agissons ensemble pour maîtriser
vos consommations d'énergie

03 24 42 90 57 www.parc-naturel-ardennes.fr



Une autre vie s'invente ici



Parc
naturel
régional
des Ardennes

Monsieur PERRIN
Maire de Septmoncel
(700 habitants) dans le Jura

“En tant que commune du Parc naturel régional du Haut Jura, Septmoncel bénéficie du “Conseil en Énergie Partagé” depuis 2005. Suite au diagnostic réalisé, nous avons travaillé sur les comportements des usagers des bâtiments. Ces mesures simples ont permis de générer 6 000 € d'économies sur le budget de fonctionnement par an. Cela permet d'investir dans des travaux d'efficacité énergétique.”



CONTACT

Conseiller en Énergie Partagé

> 03 24 42 90 57

> energie@parc-naturel-ardennes.fr

> Un service gratuit à destination des collectivités

Le “Conseil en Énergie Partagé” du Parc naturel régional des Ardennes est un **service gratuit** spécifique aux petites et moyennes collectivités (- 10 000 habitants) qui consiste à **partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé**.

Cela permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

> Établir un bilan énergétique

La première mission du conseiller est **d'effectuer l'inventaire de votre patrimoine** et la collecte de l'ensemble des **données** nécessaires à la réalisation d'un suivi énergétique :

- visite de sites
- relevés de consommations
- données de facturation

Sur la base de ces données consolidées, le conseiller vous présente un **bilan identifiant les gisements potentiels d'économies** et les actions possibles pour les valoriser.

> Passer à l'action

L'**analyse des consommations énergétiques relevées et leur suivi continu** permettent au conseiller de détecter les éventuelles dérives ou erreurs de facturation. Cela permet **d'engager des mesures ne nécessitant pas ou peu de dépenses** :

- optimisation des conditions tarifaires
- mise en oeuvre d'une régulation
- adaptation des consommations à l'usage

> Pérenniser la démarche

Le Conseiller en Énergie Partagé incarne la compétence énergie de votre commune. Il **accompagne votre stratégie à long terme et vous permet de faire des choix judicieux pour l'avenir de votre commune**. En rénovation comme en neuf, le conseiller intervient dans les phases de préparation et de réalisation de vos projets.